

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1090

Approbation d'une convention de partenariat pédagogique et scientifique entre la Ville de Lyon/  
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Ecole nationale supérieure des  
beaux-arts de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

|                              |
|------------------------------|
| <b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b> |
|------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1090 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, à l'initiative du Directeur du Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et de l'enseignant-coordonateur de la section DNAT design graphique de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon, de bonnes relations et des échanges plus ou moins formels se sont noués entre les deux institutions.

Des personnels scientifiques du Musée sont intervenus à l'ENSBA, des étudiants ont été accueillis en stage dans les réserves du Musée, le travail de l'un d'eux a donné suite à l'organisation, en 2011, d'une exposition très remarquée par le milieu professionnel : « Tout le monde connaît Roger Excoffon ».

L'Ecole, comme le Musée, souhaite maintenant établir un projet pédagogique et scientifique fructueux pour les deux établissements.

Le Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique considère les étudiants en design graphique comme un public prioritaire. Il souhaite développer des projets autour de ses collections susceptibles de sensibiliser des jeunes graphistes au patrimoine graphique.

L'équipe pédagogique du DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques) design graphique souhaite repenser en partie sa pédagogie, afin de mettre en place un enseignement au travers de projets pédagogiques qui permettent aux étudiants une meilleure compréhension de l'histoire de la culture des disciplines liées aux arts graphiques et à la typographie.

Le projet pédagogique et scientifique sera concrétisé par :

- une visite guidée annuelle du Musée pour les étudiants pour laquelle la gratuité sera accordée à l'ENSBA ;
- un calendrier de rencontres au sein des réserves du Musée ;
- l'accueil, chaque été, par le Musée, d'un stagiaire pendant une durée qui pourra aller jusqu'à deux mois, avec une éventuelle rémunération ;
- l'organisation d'une journée d'étude annuelle ;
- un travail éditorial fourni par les étudiants ;
- éventuellement, l'organisation d'une exposition ou d'un événement.

Les conditions de ce partenariat sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention de partenariat ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention de partenariat pédagogique et scientifique susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et l'ENSBA (Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon) est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN